

1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence**Mathématique-Informatique-Economie (MIE)****Modalités de Contrôle des Connaissances
Année Universitaire 2018-2019*****Ces modalités ne concernent pas les étudiants du parcours Talents*****I. Principes généraux**

Les enseignements des deux années de licence sont organisés en quatre semestres S1 à S4. Chaque semestre est constitué d'un bloc fondamental et d'Unités d'Enseignement (UE) complémentaires, suivant la répartition donnée en annexe.

Chaque bloc fondamental est composé de plusieurs UE suivant la répartition donnée en annexe. A chaque UE est associé un certain nombre de crédits européens (ECTS) ; à chaque semestre est associée la somme des ECTS associés aux UE composant le semestre.

1- Inscription pédagogique

Pour être admis à suivre les cours et à se présenter à un examen, les candidats doivent avoir procédé, dans les délais requis, aux formalités d'inscription administrative auprès du service de la scolarité centrale et d'inscription pédagogique auprès de la scolarité du département MIDO. Ils doivent, en outre, avoir acquitté leurs droits de scolarité afin d'obtenir leur carte d'étudiant.

2- Note finale d'une UE

La note finale de première session d'une UE est obtenue par pondération entre des notes de contrôle continu, de projets, d'examens partiels et terminaux. La note de contrôle continu (cc) peut faire intervenir plusieurs éléments : projets, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

En cas de seconde session, la note finale d'une UE est obtenue par examen terminal. Elle se substitue à la note finale de première session de l'UE.

Toute UE pour laquelle l'étudiant a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise ainsi que les ECTS associés.

3- Note finale d'un bloc fondamental

Un bloc est composé de plusieurs UE. Il lui est attribué une note finale *Nb* : cette note est la moyenne pondérée des notes finales des UE constituant le bloc, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

Un bloc fondamental dont la note finale *Nb* est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquis **sous réserve que la note finale de chaque UE composant le bloc soit supérieure ou égale à 5/20.**

La validation d'un bloc fondamental implique la validation de chaque UE composant le bloc et des ECTS associés.

4- Note finale d'un semestre

Chaque semestre est composé d'un bloc fondamental et d'UE complémentaires. La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant le semestre, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

Un semestre est définitivement acquis si **toutes** les conditions suivantes sont vérifiées :

- il est constitué d'au moins 30 ECTS et sa note finale est **supérieure ou égale à 10/20** ;
- la note finale du bloc fondamental du semestre est **supérieure ou égale à 8/20** ;
- la note finale de chaque UE du bloc fondamental du semestre est **supérieure ou égale à 5/20.**

La validation d'un semestre implique la validation de chaque UE de ce semestre et des ECTS associés.

5- Note finale de l'année

La validation d'une année entraîne la validation de chacun des deux semestres et de toutes les UE les composant ainsi que de tous les ECTS associés.

La note finale d'une année est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant l'année, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

La note de Musique (M) de haut niveau ou du Certificat Informatique et Internet (C2i) ainsi que, **uniquement pour le parcours Mathématiques-Informatique de L2**, l'enseignement de la deuxième langue vivante LV3&4 (LV) peut donner lieu à un bonus. Cette note ne sera prise en compte que si elle est supérieure ou égale à 10/20, et si la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ; un bonus égal à [note – 10] / 30 est alors rajouté à la note finale de l'année.

Reconnaissance de l'Engagement Etudiant (REE)

En respect du décret du 10/05/2017 relatif à la Reconnaissance de l'Engagement des Etudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, l'Université Paris-Dauphine met en œuvre un dispositif qui prévoit des modalités de reconnaissance transversales à l'établissement et de validation de compétences additionnelles à la formation académique (cf. décision du conseil d'administration du 2 juillet 2018).

Peuvent en bénéficier les étudiants du L1 au M2 justifiant de :

- Activité bénévole au sein d'une association interne ou externe à Paris-Dauphine ;
- Mandats électifs à Paris-Dauphine ou dans des instances extérieures ;
- Activité professionnelle (étudiant salarié, travailleur indépendant, étudiant entrepreneur, etc.) et toute activité relevant de la circulaire et mentionnée à l'article L.611-11 du code l'éducation.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation L ou M. La validation est uniquement possible pour un engagement de l'année universitaire en cours. Si l'étudiant(e) est engagé(e) dans plusieurs activités la même année, une seule activité est éligible.

Un jury transversal et pluridisciplinaire est chargé d'évaluer l'acquisition de compétences spécifiques. Leur validation prend la forme d'un bonus systématiquement intégré dans la moyenne finale de l'année :

0 ; 0,1 = Intéressant ; 0,2 = Bien ; 0,3 = Très Bien ; 0,4 = Exceptionnel

Une année est définitivement acquise (ainsi que les 60 ECTS associés) si **toutes** les conditions suivantes sont vérifiées :

- elle est constituée d'au moins 60 ECTS et la note finale de l'année est **supérieure ou égale à 10/20** ;
- la note finale de chacun des deux blocs fondamentaux de l'année est **supérieure ou égale à 8/20** ;
- la note finale de chaque UE des blocs fondamentaux de l'année est **supérieure ou égale à 5/20**.

6- Session de rattrapage

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit repasser, parmi les UE du bloc fondamental, celles où il a obtenu une note finale d'UE **inférieure à 5/20**. Cette note ne pourra pas être conservée pour la session de rattrapage (et une absence à l'examen de rattrapage **sera sanctionnée par la note 0**), sauf décision contraire du jury de première session.

L'étudiant a le choix de repasser ou non les autres UE non validées (**rappel : une UE faisant partie d'un bloc fondamental acquis (cf. alinéa I.3) ou d'un semestre acquis (cf. alinéa I.4) est automatiquement validée**). Pour ces UE, en cas d'absence à l'examen de rattrapage d'une UE, la note de première session est conservée ; en cas de présence à l'examen, la note de session de rattrapage remplace celle de première session.

Pour chaque UE, le type et la durée de l'épreuve de seconde session peuvent être différents de ceux de première session. Un examen oral peut en particulier être organisé.

II- Validation d'année

Chacune des deux années de licence est validée si l'étudiant a obtenu une note finale de l'année **supérieure ou égale à 10/20** sous réserve des conditions suivantes :

- l'année est constituée d'au moins 60 ECTS ;
- la note finale de chacun des deux blocs fondamentaux de l'année est **supérieure ou égale à 8/20** ;
- la note finale de chaque UE des blocs fondamentaux de l'année est **supérieure ou égale à 5/20**.

1- Mentions

En fonction de la note finale de l'année (Nf), le jury attribue à tout étudiant qu'il a déclaré « reçu » :

- une mention Passable (P), si $10 \leq Nf < 12$;
- une mention Assez Bien (AB) si $12 \leq Nf < 14$;
- une mention Bien (B) si $14 \leq Nf < 16$;
- une mention Très Bien (TB) si $Nf \geq 16$.

III. Règles particulières

1- Orientation première année de grade licence MIE

A l'issue du premier semestre, une commission pédagogique donne un avis sur les demandes de réorientation en licence Science des Organisations, qui prend la décision définitive.

A l'issue de la 1^{re} année de Licence (MIE), une commission pédagogique donne un avis sur les demandes de réorientation en Licence Sciences des Organisations, qui prend la décision définitive.

2- Réinscriptions en première et deuxième année de licence

La réinscription en première année et deuxième année de licence n'est pas automatique pour les étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (Nf de session de rattrapage) inférieure à 5/20. Pour les étudiants dans cette situation, les demandes motivées d'autorisation de réinscription doivent être adressées au jury de session de rattrapage (cf. § IV.4).

3 - Etudiants redoublant en 1^{ère} ou 2^{ème} année grade Licence MIE

Tout étudiant redoublant qui remplit les conditions de validation d'année (cf. § II) au jury de 1^{er} semestre peut obtenir la validation de la 1^{re} ou 2^{ème} année grade Licence MIE.

4- Inscription en 3^{ème} année de Licence

- La troisième année de Licence mention Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Economie-Finance-Actuariat est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Economie de la deuxième année de Licence.
- La troisième année de Licence mention Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Informatique est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- La troisième année de Licence mention Informatique des organisations parcours MIAGE et Décision est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- Les étudiants désirant choisir en L3 un parcours auquel ils n'ont pas accès de droit devront soumettre leur candidature à l'administration au plus tard avant le jury de session de rattrapage de la deuxième année de Licence MIE.

5- Nombre d'inscriptions en 1^{ère} et 2^{ème} année de licence (MIE)

Sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet, le nombre d'inscriptions est limité à 2 pour chacune des deux années de licence et à 3 sur les deux années de licence. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à s'inscrire doivent déposer une demande motivée d'autorisation d'inscription supplémentaire à des dates précisées à l'issue du jury de session de rattrapage.

6- Inscription au parcours (2^{ème} année de licence) et aux UE libres

Un certain nombre d'UE étant laissé au libre choix de l'étudiant, celui-ci devra indiquer les UE choisies lors de son inscription pédagogique. Les dates à partir desquelles il ne sera plus possible de modifier le choix de parcours (en 2^{ème} année de licence) et d'UE libres sont détaillées ci-après. Postérieurement à ces dates, toute inscription sera considérée comme définitive et donnera lieu à une note finale d'UE (même en cas d'absence à l'examen).

1^{er} semestre :

- 1^{re} année de licence : **Vendredi 21 septembre 2018**
- 2^{ème} année de licence (**parcours et UE libres semestres 3 et 4**) : semaine du 17 septembre 2018 (*).

(*) Les dates précises des changements d'UE libres seront fixées ultérieurement et communiquées par affichage.

7- Absence

Toute absence à un examen partiel ou terminal ainsi qu'à « l'examen blanc » d'anglais est sanctionnée par la note 0. Aucune épreuve de rattrapage ne peut être organisée en dehors du calendrier des partiels/examens fixé par le département.

Une absence à une épreuve de contrôle continu est également sanctionnée par la note 0 sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique de l'enseignement concerné sur présentation de pièces justificatives. Cette dérogation doit être demandée dans les 15 jours qui suivent l'épreuve **et ne peut s'appliquer à l'examen blanc d'anglais.**

8- Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, l'enseignant responsable de la surveillance de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude (sans interrompre la participation à l'épreuve) et engage la procédure disciplinaire conformément au règlement intérieur.

Seule la section disciplinaire, saisie par les autorités habilitées, a compétence pour prononcer une sanction.

9- Aménagement du contrôle des connaissances

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2014, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- inscrits en régime cumulatif ;
- étudiants salariés ou assurant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante ;
- chargés de famille ;
- femmes enceintes ;
- sportifs de haut niveau ; artistes ;
- étudiants handicapés ou justifiant de raison de santé ou de maternité ;
- réalisant un séjour motivé à l'étranger ;
- faisant objet d'une mesure privative de liberté.

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du Directeur du département bénéficient d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Par ailleurs, les étudiants indisponibles pour raison de santé sur une période d'au moins 30 jours consécutifs pourront bénéficier du régime spécial sur décision du Directeur du Département. Ce dernier arrêtera l'application de cette disposition, soit pour la période d'indisponibilité, soit pour l'ensemble du semestre, au vu de la demande de l'étudiant et des justificatifs médicaux présentés.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande dans le mois qui suit le début des enseignements auprès du Directeur du Département.

10- Commission pédagogique

Sur demande écrite d'un étudiant, incluant programmes et notes obtenues, une commission pédagogique constituée par le Directeur de département MIDO sera chargée :

1. de valider éventuellement les acquis résultant d'études dans une autre formation ou un autre établissement d'enseignement supérieur. Le cas échéant, les ECTS ainsi acquis (conformément à la circulaire) seront comptabilisés dans le total annuel mais les notes finales de blocs fondamentaux, de semestre et d'année seront calculées en ne tenant pas compte de ces UE acquises ;
2. en cas de changement de maquette des enseignements, d'établir les UE acquises par un étudiant redoublant en définissant une éventuelle correspondance entre les UE acquises et les UE de la maquette de l'année en cours ;
3. en cas de redoublement avec changement de parcours, d'établir les UE acquises par l'étudiant redoublant en définissant, lorsque c'est possible, des équivalences entre les UE des deux parcours.

Toute demande devra parvenir à la commission un mois après le début des cours du premier semestre et devra faire l'objet d'une réponse écrite de l'administration dans un délai d'un mois **au plus tard.**

IV. Rôle du jury

1- Rôle du jury – règles générales

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors de l'examen et lors du contrôle continu, le cas échéant.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès-verbal.

La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury porté sur la valeur de leurs prestations aux examens.

2 - Jury de premier semestre

A l'issue du premier semestre, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » au premier semestre et à l'année (cf. § III.3) le cas échéant.

Le jury de premier semestre peut dispenser un étudiant de repasser à la session de rattrapage le semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale de premier semestre est conservée. Cependant l'étudiant peut renoncer à conserver sa note de premier semestre et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10 (sauf en cas de validation d'année (cf. § II). Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Aux étudiants redoublant qui remplissent les conditions de validation d'année (cf. § II) au jury de 1- semestre, ce jury peut valider la 1- ou 2- année grade Licence.

3- Jury de second semestre et d'année

A l'issue du second semestre, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » au second semestre et à l'année et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II.1 ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury peut dispenser un étudiant ajourné à l'année de repasser à la session de rattrapage un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale du semestre concerné est conservée. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit) à conserver sa note de semestre et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Le jury peut dispenser un étudiant de repasser à la session de rattrapage un bloc fondamental dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale du bloc est conservée pour la session de rattrapage. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit) à conserver sa note de bloc et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

4- Jury de session de rattrapage

A l'issue de la seconde session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II.1 ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury de session de rattrapage peut accorder à un étudiant un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note de ce semestre est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son semestre, dans ce cas il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique.

Le jury de session de rattrapage peut accorder à un étudiant un bloc fondamental dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note de ce bloc est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son bloc, dans ce cas il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique.

Le jury de session de rattrapage établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans un des deux semestres de l'année supérieure (inscription dite « conditionnelle »).

Le jury de session de rattrapage se prononce sur l'autorisation de réinscription des étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (Nf de session de rattrapage) inférieure à 5/20.

1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence

Mathématique-Informatique-Economie (MIE)

Modalités de Contrôle des Connaissances

Annexe 1 : composition des semestres

Année Universitaire 2018 - 2019

I. Première année de licence

Une UE libre est à choisir au semestre 1. Cette UE libre est sanctionnée par deux épreuves dont l'une sera comptabilisée au semestre 1 et l'autre au semestre 2.

Les enseignements de 2^{ème} langue vivante et de sport sont annuels.

Semestre 1

Bloc fondamental 1 (22 ECTS)	UE complémentaires (8 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">• Prérentrée analyse algèbre (0 ECTS - 15h C/TD)• Analyse 1 (8 ECTS - 72 h C/TD)• Algèbre linéaire 1 (8 ECTS - 72h C/TD)• Algorithmique et programmation 1 (6 ECTS - 15h CM+15h TD+15h TP)	<ul style="list-style-type: none">• Introduction à la microéconomie (4 ECTS - 20h CM+20h TD)• Anglais 1 (2 ECTS - 18h TD) <p>- 1 UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">• Problèmes économiques (2 ECTS - 36h CM)• Organisation des entreprises (2 ECTS -36h C/TD)• Deuxième langue vivante 1 (2 ECTS - 40h TD)• Sport 1* (2 ECTS)

Semestre 2

Bloc fondamental 2 (19 ECTS)	UE complémentaires (11 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">• Analyse 2 (6 ECTS - 20h CM+40h TD)• Algèbre linéaire 2 (6 ECTS - 20h CM+40h TD)• Modélisation et applications des mathématiques (4 ECTS - 20h CM+20h TD)• Algorithmique et programmation 2 (3 ECTS - 20h CM+20h TD)	<ul style="list-style-type: none">• Macroéconomie : Analyse de long terme (4 ECTS - 20h CM+20h TD)• Anglais 2 (2 ECTS - 20 h TD)• Outils en informatique (3 ECTS - 20h CM+20h TP) <p>- UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">• Problèmes économiques (2 ECTS)• Organisation des entreprises (2 ECTS)• Deuxième langue vivante 2 (2 ECTS)• Sport 2* (2 ECTS)

* Attention, l'option « Sport » est limitée à une inscription sur les 2 premières années de Licence.

* L'inscription à l'UE libre « Sport » est soumise à un numerus clausus.

II. Deuxième année de licence

1) 2^e année de licence parcours Mathématiques-Economie

Deux UE libres sont à choisir au semestre 4 pour un total de 8 ECTS.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 », « Histoire économique contemporaine » et « Sport » sont annuels et leur note finale est comptabilisée au semestre 4.

Semestre 3 (parcours Mathématiques-Economie)

Bloc fondamental 3 (15 ECTS)	UE de parcours (15 ECTS)
<ul style="list-style-type: none"> Analyse 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD) Algèbre linéaire 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD) Probabilités discrètes et réelles (5 ECTS - 20h CM+40h TD) 	<ul style="list-style-type: none"> Algorithmique et applications (5 ECTS - 20h CM+15h TD+15h TP) Macroéconomie : analyse de court et moyen terme (4 ECTS - 20h CM+20h TD) Microéconomie : Théorie de l'équilibre général (4 ECTS - 20h CM+20h TD) Anglais 3 (2 ECTS - 20h TD)

Semestre 4 (parcours Mathématiques-Economie)

Bloc fondamental 4 (16 ECTS)	UE de parcours (14 ECTS)
<ul style="list-style-type: none"> Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites (8 ECTS - 20h CM+40h TD+20h TP) Calcul différentiel (4 ECTS - 20h CM+20h TD) Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS - 16h30 CM+20h TD+13h30 TP) 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction à la finance (4 ECTS - 20h CM+20h TD) Anglais 4 (2 ECTS - 20h TD) - 2 UE libres à choisir parmi : <ul style="list-style-type: none"> Anglais – Culture et civilisation* (4 ECTS - 40h TD) Histoire économique contemporaine (4 ECTS - 40h CM) Macroéconomie internationale (4 ECTS - 20h CM+20h TD) Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS - 40h TD) Grands Enjeux contemporains (4 ECTS - 40h CM) Sport** (4 ECTS)

* L'inscription à l'UE libre « Anglais - Culture et Civilisation » est soumise à un numerus clausus.

** Attention, l'UE libre « Sport » est limitée à une inscription sur les premières 2 années de Licence et est soumise à un numerus clausus.

2) 2^e année de licence parcours Mathématiques-Informatique

Une UE libre (4 ECTS) est à choisir au semestre 4.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 » et « sport » sont annuels et la note finale est comptabilisée au semestre 4.

Semestre 3 (parcours Mathématiques-Informatique)

Bloc fondamental 3 (15 ECTS)	UE de parcours (15 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Analyse 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Algèbre linéaire 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Probabilités discrètes et réelles (5 ECTS - 20h CM+40h TD)	<ul style="list-style-type: none">Algorithmique et applications (5 ECTS - 20h CM+15h TD+15h TP)Programmation C (4 ECTS - 20h CM+20h TD+ 9h TP)Architecture des ordinateurs (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Anglais 3 (2 ECTS - 20h TD)

Semestre 4 (parcours Mathématiques-Informatique)

Bloc fondamental 4 (16 ECTS)	UE de parcours (14 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites (8 ECTS - 20h CM+40h TD+20h TP)Calcul différentiel (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS - 16h30 CM+20h TD+13h30 TP)	<ul style="list-style-type: none">Programmation objet (4 ECTS - 20h CM+20h TD+20h TP)Systèmes d'exploitation (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Anglais 4 (2 ECTS - 20h TD) <p>- 1 UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">Anglais – Culture et civilisation* (4 ECTS - 40h TD)Introduction à la finance (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS - 40h TD)Sport** (4 ECTS)

* L'inscription à l'UE libre « Anglais - Culture et Civilisation » est soumise à un numerus clausus.

** Attention, l'UE libre « Sport » est limitée à une inscription sur les 2 premières années de Licence et est soumise à un numerus clausus.

N.B : L'UE libre Deuxième langue vivante LV3&4 peut être prise dans le cadre du bonus (cf. § 1.5 de la circulaire) en plus d'une autre UE libre.

1^{re} année de licence (MIE)

Semestre 1

UE Fondamentales 1 (UF1) **Coefficient : 22 ECTS**

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Analyse 1</i>	8	Note CC Examen	CC E	UEF 1 = $\frac{8N1 + 8N2 + 6N3}{22}$
<i>Algèbre linéaire 1</i>	8	Note CC Examen	CC E	
<i>Algorithmique et programmation 1</i>	6	Note CC Examen	CC E	

UE Complémentaires 1 **Coefficient : 8 ECTS**

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Introduction à la microéconomie</i>	4	Note CC Examen	CC E
<i>Anglais 1</i>	2	Note CC Examen	CC E

<i>Problèmes économiques</i>	2	Note CC	CC	N7 = CC CC = P
<i>Organisation des Entreprises</i>	2	Note CC	CC	N8 = CC CC = P
<i>Sport 1</i>	2	Examen	E	N9 = E
<i>Deuxième langue vivante 1</i>	2	Note CC	CC	N10 = CC

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

1^{re} année de licence (MIE)

Semestre 2

UE Fondamentales 2 (UF2) Coefficient : 19 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Analyse 2</i>	6	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	UEF 2 = $\frac{6N1 + 6N2 + 4N3 + 3N4}{19}$
<i>Algèbre linéaire 2</i>	6	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
<i>Modélisation et applications des mathématiques</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
<i>Algorithmique et programmation 2</i>	3	Note CC Examen	CC E	$N4 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	

UE Complémentaires 2 Coefficient : 11 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Macroéconomie : Analyse de long terme</i>	4	Examen	E	$N5 = \text{E}$
<i>Anglais 2</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N6 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$
<i>Outils en Informatique</i>	3	Note CC Examen	CC E	$N7 = 0,4\text{CC} + 0,6\text{E}$ $0,4\text{CC} = 0,2\text{cc} + 0,2\text{P}$
<i>Problèmes économiques</i>	2	Examen	E	$N8 = \text{E}$
<i>Organisation des Entreprises</i>	2	Projet	PR	$N9 = \text{PR}$
<i>Sport 2</i>	2	Examen	E	$N10 = \text{E}$
<i>Deuxième langue vivante 2</i>	2	Note CC	CC	$N11 = \text{CC}$

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-Economie
Semestre 3

UE fondamentales (UF3) Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Analyse 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	UEF 3 = <u>5N1 + 5N2 + 5N3</u> 15
<i>Algèbre linéaire 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,4\text{CC} + 0,6\text{E}$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
<i>Probabilités discrètes et réelles</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	

UE de parcours Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Anglais 3</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5 \text{CC} + 0,5 \text{E}$
<i>Algorithmique et applications</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N5 = 0,5 \text{CC} + 0,5 \text{E}$ $0,5 \text{CC} = 0,2\text{cc} + 0,3\text{P}$
<i>Macroéconomie : analyse de court et moyen terme</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N6 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$ $0,5 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,3 \text{P}$
<i>Microéconomie : Théorie de l'équilibre général</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N7 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$ $0,5\text{CC} = \text{P}$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématique-Economique Semestre 4

UE fondamentales 4 (UF4) Coefficient : 16 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites</i>	8	Note CC Examen	CC E $N1 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4\text{CC} = 0,2 \text{ cc} + 0,2 \text{ P}$	UEF 4 = <u>8N1 + 4N2 + 4N3</u> 16
<i>Calcul différentiel</i>	4	Note CC Examen	CC E $N2 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4\text{CC} = 0,2 \text{ cc} + 0,2 \text{ P}$	
<i>Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction variable réelle</i>	4	Note CC Projet Examen	CC Pr E $N3 = 0,3 * \text{Min}(20 ; \text{CC} + \text{Pr}/5) + 0,7\text{E}$ CC=P	

UE Complémentaires 4 Coefficient : 14 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Introduction à la Finance</i>	4	Note CC Examen	CC E $N4 = \text{Max} [0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4\text{CC} = 0,4 \text{ P}$
<i>Anglais 4</i>	2	Note CC Examen	CC E $N5 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$

<i>Anglais – Culture et Civilisation</i>	4	Note CC Examen	CC E $N6 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$
<i>Histoire économique contemporaine</i>	4	Examen 1 Examen 2	E1 E2 $N7 = 0,5 \text{ E1} + 0,5 \text{ E2}$
<i>Macroéconomie internationale</i>	4	Note CC Examen	CC E $N8 = 0,5 \text{ CC} + 0,5 \text{ E}$ $0,5\text{CC} = 0,2 \text{ cc} + 0,3 \text{ P}$
<i>Grands enjeux contemporains</i>	4	Note CC Examen	CC E $N9 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$
<i>Sport</i>	4	Examen	E $N10 = \text{E}$
<i>Deuxième langue vivante 3</i>	4	Note CC1	CC1
<i>Deuxième langue vivante 4</i>		Note CC2	CC2
$N11 = 0,5\text{CC1} + 0,5\text{CC2}$			

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-informatique
Semestre 3

UE Fondamentales 3 (UEF 3) Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Analyse 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	UEF 3 = <u>5N1 + 5N2 + 5N3</u> 15
<i>Algèbre linéaire 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,4\text{CC} + 0,6\text{E}$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
<i>Probabilités discrètes et réelles</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	

UE Complémentaires 3 Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Anglais 3</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$
<i>Programmation C</i>	4	Projet Examen	Pr E	$N5 = 0,3\text{Pr} + 0,7\text{E}$
<i>Algorithmique et applications</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N6 = 0,5 \text{CC} + 0,5 \text{E}$ $0,5 \text{CC} = 0,2\text{cc} + 0,3\text{P}$
<i>Architecture des ordinateurs</i>	4	Projet Examen	Pr E	$N7 = 0,3\text{Pr} + 0,7\text{E}$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-informatique Semestre 4

UE Fondamentales 4 (UEF 4) Coefficient : 16 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites</i>	8	Note CC Examen	CC E	UEF 4 = <u>8N1 + 4N2 + 4N3</u> 16
<i>Calcul différentiel</i>	4	Note CC Examen	CC E	
<i>Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction variable réelle</i>	4	Note CC Projet Examen	CC PR E	

UE Complémentaires 4 Coefficient : 14 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Anglais 4</i>	2	Note CC Examen	CC E
<i>Programmation objet</i>	4	Note CC Examen	CC E
<i>Systèmes d'exploitation</i>	4	Projet Examen	Pr E

<i>Introduction à la Finance</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N7 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,4 \text{P}$
<i>Anglais – Culture et Civilisation</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N8 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$
<i>Sport</i>	4	Examen	E	$N9 = \text{E}$
<i>Deuxième Langue Vivante 3</i>	4	Note CC 1	CC 1	$N10 = 0,5\text{CC1} + 0,5\text{CC2}$
<i>Deuxième Langue Vivante 4</i>		Note CC2	CC2	

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...